

NOTICE D'INFORMATION

Formations (motocyclettes légères et L5e (3 roues))



Contact : Cécile kusniak
2, rue du foirail 63800 COURNON
AGREMENT E 02 630 0 5760
SIRET 383 512 662 000 24
NDA : 83630297963
TEL : 04/73/84/81/38
E-mail : c.kusniak@autoecolef16.com

HORAIRES D'OUVERTURE *

*Sous réserve de modifications, en cas : horaires modifiés affichés sur la vitrine de l'établissement.

Accueil public/bureau		Cours	
		Lundi	8h/20 h
Mardi	17h/20 h	Mardi	8h/20 h
Mercredi	17h/20 h	Mercredi	8h/20 h
Jeudi	17h/20 h	Jeudi	8h/20 h
Vendredi	17h/20 h	Vendredi	8h/20 h
Samedi	10h/12 h	Samedi	8h/18 h

ACCÈS A LA FORMATION

Quand ?	La formation peut être suivie dans un délai d'un mois avant la date anniversaire des deux ans d'obtention de la catégorie B du permis de conduire
Conditions spécifiques	Obligation d'être titulaire de la catégorie B depuis au moins 2 ans
Enseignement	La formation est dispensée par un enseignant titulaire de l'autorisation d'enseigner de la catégorie A et A1 en cours de validité. Un enseignant ne peut être autorisé à suivre en simultané que 3 élèves au maximum. L'enseignant peut suivre ses élèves soit à bord d'une voiture, soit en tant que conducteur d'une motocyclette.

Véhicules accessibles	Motocyclettes légères : Véhicule à 2 roues (moto, scooter) équipé d'un moteur d'une cylindrée ne dépassant pas 125 cm ³ et dont la puissance n'excède pas 11 kilowatts. Avec une boîte automatique ou manuelle Tricycles à moteur d'une puissance supérieure à 15 kilowatts. (Age minimum : 21 ans)
-----------------------	--

LA FORMATION

Durée	La formation est d'une durée de sept heures,
Objectifs	L'objectif de cette formation est de familiariser le futur conducteur avec la moto. La formation met en avant l'importance de la prise de conscience des risques et la nécessité de respecter les règles. Elle insiste également sur les avantages qu'il y a à adopter une conduite apaisée, respectueuse des autres et de l'environnement.
Véhicule utilisé	La formation est dispensée sur une motocyclette légère équipée d'une boîte de vitesses.
Programme	<ul style="list-style-type: none"> • MODULE THEORIQUE (2 heures) L'objectif de cette phase formation est de permettre au futur conducteur de motocyclette légère et de véhicule de la catégorie L5e : <ul style="list-style-type: none"> -d'analyser les accidents les plus caractéristiques impliquant ces types de véhicules ; -d'appréhender les situations délicates d'utilisation de ces véhicules, par exemple : <ul style="list-style-type: none"> -conduire sous la pluie ; -circuler de nuit ; -anticiper et détecter les dangers ; -de connaître la signalisation spécifique et les règles encadrant la circulation inter-files des motocyclistes : types de routes et voies de circulation autorisées, types de véhicules, vitesses autorisées, comportements à adopter, cas d'interdiction ; -de savoir se rendre détectable ; -d'être sensibilisé à l'importance de s'équiper de vêtements protecteurs (casque à la bonne taille et attaché, gants, pantalon, blouson avec dorsale, chaussures montantes) ; -d'être conscient du rôle de l'infrastructure routière sur les accidents des deux-roues et trois roues : <ul style="list-style-type: none"> -connaître les risques concernant l'adhérence : gazoil, peintures et plaques métalliques au sol, ralentisseurs, gravillons ... ; -connaître les conséquences physiques et physiologiques des chocs sur les équipements de la route, même à basse vitesse. <p>MODULE HORS CIRCULATION (2 heures) L'objectif de cette phase de formation est de permettre au futur conducteur de motocyclette légère et de véhicule de la catégorie L5e de :</p> <ul style="list-style-type: none"> -découvrir le véhicule et effectuer les vérifications indispensables (huile, pression et usure des pneumatiques, poignée de gaz, système de freinage) ; - démarrer et s'arrêter : -position de conduite ; - équilibre et répartition du poids du corps ; -monter et rétrograder les vitesses, (le cas échéant) ; -savoir freiner à allure faible (répartition du freinage entre l'avant et l'arrière) ; -appréhender les manœuvres de freinage et d'évitement ; -tourner, en inclinant le véhicule, (le cas échéant) -importance du regard ; -tenir l'équilibre à allure lente et normale en fonction des caractéristiques du véhicule avec et sans passager ; -en ligne droite et en virage.

MODULE EN CIRCULATION (3 heures)

Cette partie en circulation se fera en et hors agglomération.

L'objectif de cette phase de formation est de permettre au futur conducteur de motocyclette légère et de véhicule de la catégorie L5e de :

- rechercher les indices utiles ;
- adapter sa vitesse aux situations-respecter les distances de sécurité latérales et longitudinales ;
- choisir la voie de circulation ;
- savoir pratiquer la circulation inter-files dans les départements où celle-ci est autorisée à titre expérimental, si les règles de circulation et les conditions de sécurité ainsi que la situation d'apprentissage le permettent. Dans ce cas, l'apprentissage insiste sur : la recherche d'indices et la perception des risques, la communication avec les autres usagers, le respect des distances de sécurité, l'adaptation de l'allure, notamment en fonction de la vitesse des véhicules dépassés ;
- se placer sur la chaussée en fonction des autres véhicules, connaître et prendre en compte les spécificités des véhicules lourds (angles morts) ;
- franchir les différents types d'intersections et y changer de direction ;
- dépasser en sécurité (phénomène d'aspiration-accélération d'une motocyclette et d'un véhicule de la catégorie L5e) ;
- négocier un virage.

TARIFS : 350 €

Détail des tarifs unitaires :

Leçons de conduite (1h)	50 €
-------------------------	------

Les tarifs exprimés dans ce document ne constituent pas un devis. Ils ne sont que consultatifs, mais ils vous permettent de calculer approximativement votre budget pour votre formation.

MATERIEL : véhicule mis à votre disposition, prêt de matériel (casque, blouson, gants) dans la limite des tailles disponibles.

LIEUX DE FORMATION :

Partie théorique : 2 rue du foirail 63800 Cournon dans nos locaux.

Partie Pratique :

- ✓ Hors circulation : Piste à accès privé. 8 rue de la rochelle 63370 LEMPDES sur piste privée. Temps de déplacement depuis l'école de conduite 10 minutes. Rendez-vous possible sur place.

✓



- ✓ Circulation : selon les besoins de formation : route, agglomération, autoroute.

DIVERS :

La formation fait l'objet d'un contrat répondant à la réglementation en vigueur : L 213-2 et R 213-3 du Code de la Route ; ainsi que la recommandation n° 05-03 relative aux contrats de formation à titre onéreux à la conduite automobile.

À la fin de la formation, une attestation est remise par l'école de conduite